



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Perpignan, le 5 mars 2026

Communiqué de Pierre REGNAULT de la MOTHE Préfet des Pyrénées-Orientales

Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) : réouverture des échanges avec l'Espagne pour plusieurs communes des Pyrénées-Orientales

Après plusieurs mois de blocage en raison de la présence de foyers de DNC dans le Sud-Ouest, les mouvements de bovins des élevages des Pyrénées-Orientales vont pouvoir reprendre progressivement à destination de l'Espagne à compter du 11 mars.

Essentiel pour la filière bovine de notre département, le marché espagnol ouvre à nouveau ses portes aux animaux vaccinés issus des différentes zones vaccinales du Sud-Ouest. Cette ouverture va se faire progressivement en fonction des communes.

Les mouvements d'animaux issus d'élevages situés dans les 31 premières communes des Pyrénées-Orientales seront autorisés dès le 11 mars. Il s'agit de communes situées en Cerdagne, mais aussi dans le Capcir et le Conflent. 15 communes supplémentaires pourront reprendre les échanges à partir du 16 mars (voir liste des communes page suivante).

Les mouvements concernant les élevages de la très grande majorité des communes du département seront autorisés à compter du 23 mars et les 9 dernières communes verront les interdictions levées le 10 avril.

La liste des communes et la date de reprise des échanges sont détaillés sur le site du Ministère de l'Agriculture : www.agriculture.gouv.fr

Cette nouvelle étape vers un retour à la normale a été possible grâce aux efforts de l'ensemble des éleveurs et des acteurs de la filière, chambre d'agriculture, vétérinaires, groupement de défense sanitaire, etc.

La survenance d'un foyer le 28 février en Espagne nous oblige à maintenir la plus grande vigilance. Ainsi, une campagne de revaccination obligatoire à la charge de l'État sera mise en œuvre en 2026 dans l'ensemble des élevages du département.

Communes autorisées à compter du 11 mars :

Ayguatébia-Talau	Fontpédrouse	Porta
Bolquère	Latour-de-Carol	Saillagouse
Bourg-Madame	La Llagonne	Sainte-Léocadie
La Cabanasse	Llo	Saint-Pierre-dels-Forcats
Canaveilles	Mont-Louis	Sauto
Dorres	Nahuja	Targasonne
Égat	Nyer	Thuès-Entre-Valls
Enveitg	Font-Romeu-Odeillo-Via	Ur
Err	Osséja	Valcebollère
Estavar	Palau-de-Cerdagne	
Eyne	Planès	

Communes autorisées à compter du 16 mars :

Campôme	Jujols	Serdinya
Catllar	Mantet	Souanyas
Conat	Molitg-les-Bains	Villefranche-de-Conflent
Escaro	Olette	
Eus	Oreilla	
Fuilla	Ria-Sirach	

Fin de communiqué